

CAMPAGNE D'INFORMATION SUR L'ENCADREMENT DU CANNABIS



Le gouvernement fédéral a déposé en avril 2017 le projet de loi C-45 visant notamment à légaliser le cannabis non thérapeutique ainsi que le projet de loi C-46 qui modifie le Code criminel en ce qui concerne les infractions relatives aux moyens de transport. Ces projets de loi ont été adoptés le 19 juin 2018 et la Loi sur le cannabis prendra effet le 17 octobre 2018.

Le projet de loi n° 157, Loi constituant la Société québécoise du cannabis, édictant la Loi encadrant le cannabis et modifiant diverses dispositions en matière de sécurité routière, a été déposé par le Gouvernement du Québec le 16 novembre 2017 et adopté le 12 juin 2018.

Bien que le cannabis soit bientôt légal, sa consommation n'est pas banale, car il s'agit d'une substance qui présente certains risques à la santé. En vue de sa légalisation en octobre prochain, le Gouvernement du Québec déploie différentes activités de communication. Les principales mesures d'encadrement qui concernent la population feront l'objet d'une vaste campagne d'information diffusée sur l'ensemble du territoire, lancée le 6 août 2018 et qui se poursuivra au cours des mois suivants.

Déploiement de la campagne publicitaire « L'encadrement du cannabis, noir sur blanc »

Avant la légalisation :

Télévision :

- › 1 publicité de 30 secondes sur des réseaux francophones et anglophones
Diffusion : du 6 au 26 août et du 8 au 16 octobre 2018

Radio :

- › 1 publicité de 30 secondes sur des réseaux francophones, anglophones et autres
Diffusion : du 6 au 26 août et du 8 au 16 octobre 2018
Marchés : marchés principaux (Montréal, Québec, Sherbrooke, Trois-Rivières, Gatineau, Saguenay, Val-d'Or, Rouyn-Noranda, Rimouski), marchés complémentaires (23 stations), radios autochtones (28 stations), radios multiculturelles et radio numérique de diffusion en continu

Web :

- › Publications sur la page Facebook du Gouvernement du Québec
- › Achat de mots-clés dans Google

Dès la légalisation :

Télévision :

- 1 publicité de 30 secondes sur des réseaux francophones et anglophones et sur une plateforme de diffusion en ligne (vidéo sur demande)
Diffusion : du 17 octobre au 25 novembre 2018
- 6 publicités de 15 secondes sur des réseaux francophones
Diffusion : du 17 octobre au 25 novembre 2018

Radio :

- 1 publicité de 30 secondes sur des réseaux francophones, anglophones et autres
Diffusion : du 17 au 28 octobre 2018
Marchés : marchés principaux (Montréal, Québec, Sherbrooke, Trois-Rivières, Gatineau, Saguenay, Val-d'Or, Rouyn-Noranda, Rimouski), marchés complémentaires (23 stations), radios autochtones (28 stations), radios multiculturelles et radio numérique de diffusion en continu

Web :

- 1 prévidéo publicitaire de 30 secondes sur des chaînes numériques francophones et anglophones
Diffusion : du 17 octobre au 25 novembre 2018
- 6 publicités vidéo de 15 secondes sur les fils d'actualité Facebook (français, anglais)
Diffusion : du 17 octobre au 25 novembre 2018
- Bannières Web sur des sites populaires
Diffusion : du 17 octobre au 18 novembre 2018
- Publications sur la page Facebook du Gouvernement du Québec
- Achat de mots-clés dans Google

Quotidiens :

- 1 publicité dans les plateformes numériques de certains grands quotidiens francophones
Diffusion : 20 octobre 2018

Affichage :

- Affiche installée dans certains endroits publics (ex. : établissements de santé et de services sociaux, établissements d'enseignement, entreprises, etc.).

Messages publicitaires

Vidéo : Français : <https://youtu.be/VY0TR-B9kt0> Anglais : <https://youtu.be/l4CadengKc4>

Radio : Français : <https://youtu.be/HPQcrBTNwkg> Anglais : <https://youtu.be/Sxrm2CcRE7E>

Pour plus d'information : www.encadrementcannabis.gouv.qc.ca
